

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Chantal Ancé, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Isabelle Fort, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Gérard Baup, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardoin, Christophe Drure, Marc Bartoli, Eric Bernard, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, Robert Terrier, Jean-Luc Granier.

Pouvoir : Gérard Martin Dhermont à Robert Terrier, Solange Saulnier à Eliane Paquet.

Excusés : Gérard Martin Dhermont, Annie Roveda, Régis Gauthier, Alain Rougale, Sylvain Betto, Solange Saulnier.

Jérôme Fauconnier est désigné secrétaire de séance.

En préambule Samuel Martin remercie les directeurs de services pour leur présence.

Il demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur une demande relative au plan Paysage.

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Approbation du compte rendu du conseil du 17 décembre 2012

☞ **Abstentions : 3**

2- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président informe que le résultat de clôture global est supérieur aux prévisions avec + 1 180 094€. L'exercice 2012 présente donc un résultat supérieur aux prévisions avec pour l'ensemble des budgets des dépenses inférieures aux prévisions et des recettes conformes aux prévisions.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2013, le travail s'est fait en collaboration avec les services, les vice-présidents et les commissions. Le programme d'investissement et la liste des subventions aux associations restent à définir.

Guillaume Gontard s'interroge sur les orientations dans ce budget.

Samuel Martin précise que rien n'est défini ce soir. Il ne s'agit dans l'immédiat que de présenter l'ensemble des propositions de budget formulées par les différentes commissions.

L'analyse pour 2013 est à concentrer sur les budgets Principal, Ecoles et Tourisme. Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2013 est négatif (-285 219€). Cela serait supportable cette année mais deviendra problématique au fil des ans. Il convient donc d'être vigilant.

Les charges de personnel, bien que contenues, augmentent pour le budget Principal et le budget Ecoles.

L'impact du changement des rythmes scolaires est à réfléchir et à anticiper. Ce dossier est à travailler urgemment car il peut avoir un impact financier important.

Le projet de budget 2013 prévoit également un soutien plus important aux associations : + 60 000 € par rapport à 2012 à répartir équitablement entre les associations culture, sport et loisirs et aide sociale.

Les dépenses prévisionnelles progressent plus vite que les recettes.

Selon Michel Guiguet, il est impossible de laisser se creuser cet écart.

Bernard Combe explique que le budget 2013 cumule les actions 2012 non réalisées et les nouvelles actions 2013 et qu'il convient de bien distinguer les actions ponctuelles qui n'impactent le budget que pour une année de celles qui sont récurrentes.

Michel Guiguet s'interroge également sur le tableau « Analyse financière » dans lequel l'épargne nette est calculée en tenant compte des opérations d'ordre.

B. Combe confirme que les opérations d'ordre sont intégrées dans le calcul mais que les excédents reportés 2011 ne le sont pas. Une nouvelle fiche « Analyse financière » sera proposée à la commission finances du lundi 11/02.

Les recettes sont en légère augmentation. Le produit fiscal a été calculé à taux constants. En effet, le résultat 2012 étant correct, il n'apparaissait pas nécessaire dans un premier temps d'augmenter les impôts.

Le conseil de communauté valide le maintien des taux d'imposition au niveau de 2012. Le budget 2013 sera donc voté sans augmentation de la fiscalité.

De plus, comme le souligne Michel Guiguet, en terme de taux d'imposition, un territoire tel que le nôtre doit être au même niveau que d'autres territoires.

Frédérique Puissat rappelle qu'il sera de toute façon nécessaire de travailler sur la base minimum de la CFE unique à l'échelle de la CCT.

D'autre part, Michel Guiguet demande la mise en place d'un tableau d'évolution des charges d'emprunts pour les prochaines années, ce qui permettrait une vision globale bien meilleure.

Samuel Martin le rejoint et indique que ce tableau sera présenté lors de la commission Finances.

En ce qui concerne le budget de l'eau, Jérôme Fauconnier indique que la collectivité a un projet d'acquisition de source, ce qui implique de gros investissements. Ce budget va donc devoir supporter de fortes charges les prochaines années alors que les aides tendent à diminuer.

Pour le budget OM, le fait de se servir de l'excédent reporté 2012 permet de ne pas trop augmenter la redevance.

La prochaine réunion de la commission « finances » est fixée au 11 février prochain.

Les délégués communautaires sont invités à formuler leurs questions par mail. Les réponses seront apportées lors de la commission finances du lundi 11 février 2013 à 18h00 au siège.

Départ de Marc Bartoli

3- Remboursement des charges supportées par les associations

Le conseil communautaire approuve le remboursement aux associations et/ou communes des frais engagés par ces dernières en 2012 et qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes, à savoir :

2861.08 € à Gresse en Vercors Animation ;

766.16 € à la commune de Château Bernard ;

1537.70 € à Trièves Tourisme ; ceci pour solde de tout compte.

Vote : remboursement des charges supportées par les associations

☞ Abstention : 1

4- Avenant à la convention FEADER aux stratégies locales de développement de la filière bois

Afin de pouvoir solliciter les subventions européennes pour les dernières actions de la charte forestière 2006/2012, il est nécessaire de signer un avenant à la convention FEADER aux stratégies locales de développement de la filière bois.

Vote : Avenant à la convention FEADER aux stratégies locales de développement de la filière bois

☞ Adopté à l'unanimité

5- Vente du bâtiment industriel ZA des Carlares : rectification des numéros des parcelles

Lors du conseil de communauté du 17 décembre 2012, la vente du bâtiment relais situé ZA des Carlares a été approuvée. Or, les parcelles mentionnées dans la délibération sont erronées et il convient de rectifier cette erreur. Le notaire doit transmettre prochainement les nouveaux numéros de parcelles.

Vote : Vente du bâtiment industriel ZA des Carlares : rectification des numéros des parcelles

☞ Adopté à l'unanimité

6- Demande de subvention pour le fonctionnement du poste d'Animation Locale d'Insertion (ALI)

Dans le cadre d'un travail partenarial avec le Conseil Général de l'Isère, la coordination territoriale pour l'insertion et les services chargés de l'insertion des adultes et de l'action sociale sur le territoire du Trièves organisent des actions collectives avec et pour les allocataires du RSA. Pour

le bon déroulement de ces actions, la Communauté de Communes du Trièves assure la logistique. Il est proposé au conseil de communauté de solliciter une aide du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 1500€ pour aider aux financements de ces actions.

Vote : Demande de subvention pour le fonctionnement du poste d'Animation Locale d'Insertion.

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Convention de cofinancement de la Mission Locale – année 2013

Le montant de la participation 2013 de la Communauté de Communes du Trièves est fixé à 1.75€ par habitant ; soit un montant total de 16 495.50 € (1.75 x 9426 habitants).

Vote : Convention de cofinancement de la Mission Locale – Année 2013

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Projet BioRégions : étude de valorisation des zones des forêts communales qui ne relèvent pas du régime forestier et demande de subvention dans le cadre du CDDRA Alpes Sud Isère

Lors du conseil du 3 septembre 2012, le programme d'actions du projet BioRégions a été approuvé. Dans le cadre des objectifs « identification de zones non soumises des forêts communales pour l'approvisionnement en énergie bois » et « améliorer le fonctionnement du pôle bois local », il est nécessaire de réaliser une étude de valorisation des zones de forêts communales qui ne relèvent pas du régime forestier. Le plan de financement de cette étude est le suivant :

Coût prévu	Montant global estimé	18 000 € H.T. soit 21 528 € TTC
Financement	Région Rhône Alpes CDDRA	8 100 €
	LEADER	9 900 €
	CCT	3 528 €
Total :		21 528 € €

L'ONF estime qu'il existe environ 1000ha de surfaces de zones non-soumises dans le Trièves. Mais compte tenu que tout ne sera pas exploitable à un coût avantageux, les zones à moins de 40% de pente seront principalement ciblées. La première étape (identification cartographique de parcelles, 3500€ HT) décidera de la poursuite ou non de cette action.

Les communes peuvent demander 650€/ha auprès du Conseil Général si l'exploitation du bois-énergie est supérieure au 20m³/ha. Concernant la CCT, si les communes concernées font la demande, le coût serait de 0 au lieu des 3528 € annoncés dans le plan de financement.

Il convient d'autoriser le Président à solliciter les subventions dans le cadre du CDDRA Alpes Sud Isère et du programme Leader.

Vote : Projet BioRégions : étude de valorisation des zones des forêts communales qui ne relèvent pas du régime forestier et demande de subvention dans le cadre du CDDRA Alpes Sud Isère et du programme LEADER

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Eaux : programme de travaux AEP 2013 – 45°tranc he

Les investissements programmés pour 2013 consistent au renforcement et au déplacement de la conduite d'adduction en ø 200F entre le hameau du Fau et la route de Savouaire pour un montant total de 80 000 € HT. Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la programmation telle qu'indiquée ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Vote : Eaux : Programme de travaux AEP 2013 – 45°t ranche

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Collecte et traitement des déchets : avenant à la convention de collecte avec Grenoble Alpes Métropole

Il convient d'adopter, par avenant, à la convention signée entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Trièves, la collecte par la communauté de communes du Trièves des ordures ménagères de deux habitations située route de Faverolles sur la commune de Vif. La contribution financière pour la collecte et le traitement des déchets ménagers des deux habitations est de 81.72€ net par habitant.

Vote : collecte et traitement des déchets : avenant à la convention de collecte avec Grenoble Alpes Métropole

☞ **Contre : 2**

11- Collecte et traitement des déchets : demande de subvention pour étude de faisabilité d'une ressourcerie

Afin d'envisager la création d'une ressourcerie à l'échelle du Trièves, la commission « collecte et traitement des déchets » propose la réalisation d'une étude de faisabilité dont le coût est évalué entre 5000 et 15 000 € euros ; l'ADEME, sollicitée est prête à suivre ; la date limite de demande est fixée au 15 février 2013. Il est proposé d'autoriser le président à solliciter une subvention. Guillaume Gontard s'interroge sur l'intérêt d'une l'étude de faisabilité. L'association Recycl'art a fait une demande pour améliorer ses conditions de travail ; demande très modeste portant sur un container et la signature d'une convention pour débiter la démarche avec la déchetterie de Mens. Selon lui, la principale question est de savoir si la Communauté de Communes du Trièves soutient cette action ou non.

Alain Hermil Boudin a rencontré les membres de l'association ; il n'y a pas de place pour mettre un container. D'autre part, il souhaite étendre la réflexion et le service à l'ensemble du territoire d'où l'intérêt de l'étude de faisabilité. Cependant, pour harmoniser ce projet avec les projets locaux associatifs, il est proposé de reporter l'étude de faisabilité.

Il est demandé le retrait de cette délibération et le report de l'étude de faisabilité

☞ **Retrait Adopté à l'unanimité**

12- Service Enfance Jeunesse : convention ligue de l'enseignement

L'objectif de cette délibération porte sur l'harmonisation des paies des animateurs qui interviennent au Granjou et à la MEJ.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement, retenue par la commission enfance Jeunesse, pour l'année 2013 et pour les missions suivantes :

- Une mission de gestion des paies des animateurs occasionnels des services Enfance Jeunesse sur les petites et grandes vacances mais aussi sur les accueils de loisirs
- Une mission d'accompagnement de formation sur l'aide au recrutement, une veille pendant les séjours, l'aide à l'application de la réglementation,...

Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention jointe en annexe. Les engagements financiers sont les suivants :

	coût journalier chargé	nombre de jours	total
STAGIAIRE BAFA	55,36 €	198	10 961 €
BAFA	68,00 €	136	9 248 €
BAFA +PERMIS/SB	74,24 €	250	18 560 €
BAFA +PERMIS/SB+PSC1	80,53 €	14	1 127 €
prepa séjour	43,80 €	30	1 314 €
prepa Accueil de loisirs	36,55 €	100	3 655 €
Accompagnement /Formation (600€ pour 5 jours)			3 000 €
Frais de gestion			1 770 €
TOTAL			49 636 €

Un avenant sera éventuellement proposé pour le dernier semestre 2013 en fonction de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs et de son impact sur l'organisation des services Enfance Jeunesse.

Vote : Convention avec la ligue de l'enseignement

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Plan paysage

Il est proposé au conseil de communauté de répondre à un appel à projet sur le paysage pour relancer ce projet que la CDC de Mens portait. L'objet de cet appel à projet est de remettre en place un plan d'action autour des problématiques paysagères à l'échelle du Trièves, répondant à plusieurs enjeux stratégiques du territoire :

- Il s'agit d'une action de l'agenda 21
- Dans le cadre du SCOT, cela pourrait alimenter un éventuel schéma de secteur, ou simplement permettre d'affiner les préconisations sur le Trièves même si elles ne sont pas opposables.

- en lien étroit avec le travail de la commission urbanisme, ce volet viendrait compléter le travail sur les recommandations architecturales, avec un accompagnement du CAUE

Données techniques:

Le ministère de l'Écologie (MEDDE) propose à environ 25 territoires une enveloppe forfaitaire pour l'émergence de "Plans de paysage", c'est à dire un plan d'action concerté pour les territoires, à l'image du plan pastoral ou de la charte forestière. Cette enveloppe est attribuée de la façon suivante :

- 15000 € la première année pour installer un comité de pilotage, établir un diagnostic partagé ou s'appuyer sur les diagnostics existants, et valider le "plan de paysage"
- 15000 € la deuxième année pour animer le plan paysage et mettre en place les premières actions (dont d'éventuels frais de poste).

Vote : Réponse à appel à projet portant sur un plan Paysage

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 - Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Jérôme Fauconnier fait part au conseil des difficultés rencontrées par l'association « vignes et vigneronnes du Trièves » qui a besoin du soutien des élus. Un courrier de soutien sera fait par chaque commune mais aussi par la Communauté de Communes du Trièves.

Samuel Martin se renseigne à propos de la distribution du N°1 du Journal du Trièves. Il semblerait que de nombreuses communes ne l'ait pas reçu malgré le contrat « Municipost toutes boîtes » signé avec la Poste.

Marc Dutaut précise que la distribution se fait avec les publicités. Il convient donc d'être vigilant avant de jeter les publicités. Un point sera fait avec les services de la Poste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30